

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-203

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,  
Vu la demande de ENSIO SAS TSA70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY afin de garantir la sécurité des travaux pour la réparation de câble réseau enterré chemin de Zermezele à Wormhout,

### ARRETE:

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux chemin de Zermezele, et ce, **à partir du 2 octobre 2024 pour une durée de 30 jours.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par ENSIO SAS. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par ENSIO et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à ENSIO SAS et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 01 octobre 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 01/10/2024  
Le Maire,  
David CALCOEN

